



**Epreuve Collective**  
**OVINPIADES DES JEUNES**  
**BERGERS 2025**  
20<sup>e</sup> édition



# CAHIER DES CHARGES

## #1 LE CONCOURS DES OVINPIADES DES JEUNES BERGERS

### LES ORGANISATEURS

**Ce concours est organisé dans le cadre d’Inn’Ovin.** Inn’Ovin réunit tous les acteurs de la filière : INTERBEV Ovins, la Fédération Nationale Ovine, La Coopération Agricole, Races de France, GDS France, l’Institut de l’Elevage, l’Assemblée Permanente des Chambres d’Agriculture et les Jeunes Agriculteurs.

Inn’Ovin est un programme de développement de la filière ovine qui mobilise l’ensemble des acteurs de la filière autour de deux grands défis :

- Améliorer le renouvellement des générations d’éleveurs ;
- Produire plus d’agneaux et plus de lait pour répondre à la demande et ainsi créer plus d’emplois sur l’ensemble du territoire.

Pour atteindre ces objectifs, quatre grandes priorités de travail ont été définies :

- Susciter des vocations et faire la promotion du métier d’éleveur ;
- Améliorer les revenus des éleveurs par la technique ;
- Améliorer les conditions de travail des éleveurs ;
- Assurer la durabilité de la production ovine.

### LE CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la filière ovine cherche à susciter des vocations chez les jeunes. Les Ovinpiades des Jeunes Bergers sont l’un des symboles de cette volonté d’installer des nouveaux éleveurs de brebis en France.

Au cours de la prochaine décennie, 61 % des éleveurs de brebis allaitantes et 39 % des éleveurs de brebis laitières partiront à la retraite. Pour assurer le renouvellement de ses générations mais également le maintien de sa production, la filière ovine devra donc installer près de 10 000 éleveurs dans le même temps.

La filière part à la rencontre de ses futurs producteurs. Et pour que la rencontre ait lieu, quoi de mieux qu’une immersion dans une ambiance conviviale offrant la possibilité d’échanges privilégiés ? Les Ovinpiades des Jeunes Bergers sont une invitation à découvrir le métier d’éleveur ovin de l’intérieur, au travers de problématiques concrètes et d’échanges avec des professionnels.



## #2 L'ÉPREUVE COLLECTIVE 2025

### A. LE SUJET

Cette année et à l'occasion des 20 ans des ovinpiades des jeunes bergers, les candidats auront pour mission de se transformer en reporter, en véritable journaliste. Les participants devront écrire un **article de presse sur le sujet suivant** :

« **La success story d'un jeune berger : des Ovinpiades à un métier dans la filière ovine** ». Objectif : mettre en avant le parcours d'un ancien participant à une finale régionale dans la filière ovine.

**Les 8 meilleurs articles seront présentés lors de la finale nationale le 22 février 2025 au Salon International de l'Agriculture et seront ensuite publiés sur les réseaux digitaux de Inn'Ovin.**

Toutes les caractéristiques de cette épreuve ont été fixées par le comité national de Inn'Ovin et seront évaluées le jour de la finale par ce dernier et une équipe de professionnels.

Pour réussir, les candidats devront rédiger un article :

- Pertinent : qui montre bien à quel point les ovinpiades sont un tremplin dans le métier.
- Technique : afin de voir les différentes facettes du métier qui est aujourd'hui exercé par la personne
- Accessible : l'article doit être compréhensible par tous les lecteurs éleveur/technicien mais aussi apprenants et acteurs de la filière. ainsi que le grand public
- Personnel : où le ressenti et la nostalgie des ovinpiades restent au cœur de son activité.



## B. ELEMENTS TECHNIQUES

Afin de réussir la rédaction de leur article, les candidats devront :

- Choisir un sujet pertinent en lien avec la thématique ;
- Rédiger un article de presse selon les caractéristiques fixées un peu plus loin par notre partenaire ;
- Adapter l'article de presse en fonction du public du journal dans lequel il sera publié ;
- Rédiger un titre et un chapô accrocheurs ;
- Structurer leur article ;
- Soigner la mise en page selon les critères fixés par notre partenaire ;
- Intégrer des visuels qualitatifs ;
- Citer les sources s'il y en a ;
- Ajouter des citations pertinentes à l'article.

## CONTENUS

L'article traitera librement l'implication d'un ancien participant dans la filière ovine. Les candidats peuvent faire le choix de traiter différent parcours : éleveurs, technicien, commerçant, etc. dans la mesure où l'ancien candidat est un membre actif de la filière ovine.

Les candidats ont l'obligation dans l'article de mettre en avant le **parcours professionnel du participant ainsi que les bénéfices des ovinpiades des jeunes bergers dans son métier.**

Ils ont également l'obligation de réaliser **un encart sur une difficulté (administrative, sociale, technique...) rencontrée en début de carrière ainsi que la manière dont il l'a surmonté.**

## TEXTE

- L'article comprendra 3 700 à 4 200 caractères (espaces compris), dont :
  - 40 caractères (espaces compris) pour le titre
  - 180 à 210 caractères (espaces compris) pour le chapô
  - 700 caractères (espaces compris) pour l'encart de la personne tierce + un titre + prénom, nom et fonction de cette personne.
  - 2 700 à 3 200 caractères (espaces compris) pour le reste de l'article
- Attention aux fautes d'orthographe et de grammaire.
- L'article devra contenir 2 ou 3 intertitres, qui sont des relances pour les lecteurs. Ces courtes phrases (20 à 35 caractères, espaces compris) doivent annoncer une idée forte du paragraphe qui suit.
- Toujours citer vos sources (selon la longueur de la référence, la mettre à la fin de l'article (si longue) ou intégrer dans le texte (si courte) si vous utiliser des textes d'autres publications, des chiffres venant d'études, etc.
- Signature : prénoms et noms de tous les rédacteurs.



## PHOTOS

- Attention à la qualité de vos photos, elles ne doivent pas être inférieures à 3 Mo.
- Les candidats devront présenter une photo portrait de la personne + 2 photos en action dans le cadre de son activité
- Attention à l'éclairage et au cadrage (ne pas « couper » les personnes, avoir bien le sujet de la photo dans le cadre). Une photo surexposée (trop lumineuse) ou sous-exposée est inutilisable.
- Ajouter une légende sous chacune de vos photos pour expliquer ce qu'on voit dessus et/ou le lien avec l'article. Penser à créditer la photo, c'est-à-dire préciser qui l'a prise.
- Nombre de photos minimum par article : 3 (+ une pour la version web, à présenter à part de l'article monté)
- Respecter le droit à l'image sur chaque photo utilisée.

## LES ANIMAUX

En cas de présence d'animaux sur les photos, l'équipe doit s'assurer que les conditions réglementaires, sanitaire et de bien-être animal sont respectées afin que la valorisation et la diffusion du support de communication soient possibles. Ainsi, les animaux doivent être identifiés au moyen d'une boucle électronique, lorsqu'ils sont équeutés, la queue ne doit pas être coupée à moins de deux doigts de son attache et la surface en bâtiment disponible de plus de 1m<sup>2</sup> par brebis doit être respectée. Eviter dans la mesure du possible les animaux sales, en mauvais état sanitaire.

Tout projet ne respectant pas l'ensemble des conditions, susceptible de nuire à la bonne image de la profession, pourra être refusé par les organisateurs.

## AIDE

Un webinaire est disponible l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=brEk5DDdexE>  
Berenger Morel présente le métier de journaliste agricole et explique comment rédiger un article de presse.



## MONTAGE

Les candidats devront proposer une mise en page proche d'un article de Pâtre. Le logiciel de montage est laissé au choix des candidats : Open Office, Microsoft Office, Adobe Creative Cloud, etc.

**Le rendu devra être fait sur une page.** Vous trouverez ci-dessous deux exemples de mise en page du magazine Pâtre afin de vous en inspirer.

**technique**  
FOURRAGE

Le pâturage de colzas oléagineux et de céréales peut apporter un complément de fourrages, sans impact négatif pour la culture, avec une augmentation de rendement.

## Faire pâturer du colza graine et des céréales

**F**ace au changement climatique, le pâturage de surfaces additionnelles peut être une solution pour ne pas manquer de fourrage. Praticué dans le Grand Est pour réguler la vigueur des colzas semés tôt avant l'hiver, le pâturage de colzas oléagineux d'hiver, riches en énergie et azote, pourrait se développer chez des polyculteurs-éleveurs, voire par des partenariats entre éleveurs et céréaliers. Selon une estimation Insoys réseaux d'élevages Grand Est, le pâturage des colzas par un lot de 200 animaux pendant un mois permet d'économiser 1000 à 1500 euros d'aliment. Il ne nécessite pas de transition alimentaire et n'entraîne pas de risque majeur de météorisation.

**ATTENTION AU SURPÂTURAGE**  
« Mais attention au surpâturage ! Les brebis doivent consommer le limbe des feuilles, sans trop endommager les pétioles et surtout sans consommer l'apex », avertit Stéphane Pyp, conseiller ovin et éleveur dans l'Oise. La règle est que le colza soit bien enraciné et que sa biomasse aérienne soit d'au moins 1,2 kg/m<sup>2</sup>. « L'idéal est de le faire pâturer en novembre et pas trop tard en saison pour permettre la "cicatrisation" du colza avant le gel. » Le pâturage peut être déconseillé si l'infestation en larves d'altises est trop élevée, la priorité devant alors



Le pâturage des blés et des colzas oléagineux peut impliquer d'apporter un complément de fourrages. © S. Pyp



Stéphane Pyp: « Faire pâturer des repousses de colza grain est possible ». © V. Bargain

être donnée à la croissance du colza qui conditionne sa robustesse et sa capacité à supporter la présence des larves. La gestion du pâturage doit se faire au fil avant et arrière, avec un chargement instantané de 100 à 200 brebis par hectare et des paddocks de 24-48 heures. « Il faut observer quotidiennement la culture pour décider de la vitesse d'avancement, insiste-t-il. Il est important de surveiller la portance du sol, le piétinement des brebis sur un sol gorgé d'eau pouvant dégrader la culture et entraînant un gaspillage de

la ressource alimentaire. » Le rendement du colza, si ces règles sont respectées, n'est pas affecté par le pâturage.

### PÂTURAGE DES CÉRÉALES AU STADE TALLAGE

Une autre possibilité est le pâturage des céréales au stade tallage, pratiqué par le passé par les bergers itinérants pour favoriser le tallage. Une étude réalisée en 2018 par le Poscif<sup>\*</sup> sur quatorze parcelles montre que si le pâturage a lieu en plein tallage, le rendement augmente en moyenne de 5 quintaux par hectare, mais

qu'il est dégradé si l'herbe en fin de tallage et encore plus à la montaison. « Il est important de respecter le stade plein tallage », souligne Stéphane Pyp. Le pâturage réduit aussi de 61 % les maladies foliaires des céréales, n'affecte pas la quantité de paille et n'entraîne pas de compaction du sol. Pour les brebis, si la valeur alimentaire du couvert est excellente, la biomasse à pâturer est limitée. « Avec une biomasse de 100 à 800 kg de matière sèche par hectare, la quantité consommée par les brebis n'est en moyenne que de 360 kg de matière sèche par hectare. Il est conseillé de réserver le pâturage des céréales aux animaux à faibles besoins, avec un chargement de 80 à 300 brebis par hectare et des paddocks de 24-48 heures. Et il faut avoir une solution de repli en cas de forte pluie. »

### AVOIR LA SATISFACTION DE SE SENTIR UTILE

Aujourd'hui, je suis salarié au service de remplacement. Ce statut, temporaire pour moi, est tout de même une véritable opportunité. Grâce à la découverte de plusieurs exploitations et de diverses méthodes de travail, je sais par avance que j'en apprendrai toute ma vie. En effet, j'ai eu la chance d'explorer plusieurs systèmes d'exploitation en élevage ovin : système plein air, transhumant, bergère, mixte... C'est un rythme de vie qui me convient totalement car il me permet de jumeler de manière équilibrée ma vie professionnelle

### UN LEVIER POUR GAGNER EN AUTONOMIE

Le pâturage de céréales et colzas grains est un des leviers présentés à la journée régionale ovine Bretagne axée sur l'adaptation au changement climatique. « Des leviers peuvent être activés pour gagner en autonomie, a noté Benoît Possémé, de la chambre d'agriculture régionale de Bretagne. Et plus ils sont activés tôt, plus ils sont efficaces et moins coûteux. » Quantifier ses besoins est essentiel. « Un bilan fourrager doit être fait en octobre, janvier, mars et juin. Et il faut prévoir un stock de sécurité de +15 à 20 % par rapport aux besoins du troupeau, d'autant plus que le système est basé sur le pâturage. »

\* Poscif : Pâturage ovin en système céréalier en Île-de-France.

Lucas Perrin, hors cadre familial et désintéressé de la filière générale, a fait le pari de s'orienter vers le monde agricole et tout particulièrement l'élevage ovin.

## J'apprendrai toute ma vie sur la production ovine

La filière générale était trop théorique pour moi. C'est la raison pour laquelle au lycée je me suis demandé ce qui pouvait m'intéresser. J'ai alors décidé de m'orienter dans la filière agricole, en BAC Science technologique de l'agronomie et du vivant que j'ai obtenu à Château-Salins, en Moselle. Puis j'ai réalisé un BTSA Productions animales validé à Dannemarie-sur-Crète, dans le Doubs. J'ai eu un véritable coup de cœur pour l'élevage ovin lors des stages que j'ai effectués pendant mon BTSA.

Naturellement, une fois ce diplôme en poche, j'ai continué ma formation agricole en Certificat de spécialisation en élevage ovin alliant dans les Vosges, au CFA de Mirecourt, en apprentissage chez un éleveur transhumant situé dans la Meuse. Cette première expérience en élevage de moutons a été très enrichissante malgré les difficultés que j'ai pu rencontrer. J'ai développé un sens de la rigueur et de la polyvalence que je peux mettre à contribution auprès des éleveurs.

### AVOIR LA SATISFACTION DE SE SENTIR UTILE

Aujourd'hui, je suis salarié au service de remplacement. Ce statut, temporaire pour moi, est tout de même une véritable opportunité. Grâce à la découverte de plusieurs exploitations et de diverses méthodes de travail, je sais par avance que j'en apprendrai toute ma vie. En effet, j'ai eu la chance d'explorer plusieurs systèmes d'exploitation en élevage ovin : système plein air, transhumant, bergère, mixte... C'est un rythme de vie qui me convient totalement car il me permet de jumeler de manière équilibrée ma vie professionnelle



Lucas Perrin en compagnie de Max et Tom, ses chiens de berger. ©

et ma vie personnelle. J'ai une vision moderne de la répartition du temps de travail dans le monde agricole. En effet, ne pas travailler le dimanche ne fait pas de toi une personne moins motivée ou moins passionnée. Juste une personne qui s'organise différemment dans le but de satisfaire au mieux les besoins des exploitants. Selon moi, il n'y a pas de sentiments plus forts que la satisfaction de se sentir utile.

À l'avenir, grâce aux diverses connaissances et expériences acquises, je souhaiterais être indépendant et créer une entreprise agricole de prestations de service dans le milieu ovin. Cette entité serait génératrice d'offres d'emploi et permettrait de répondre de manière plus précise aux diverses demandes des chefs d'exploitation.   
Propos recueillis par Catherine Falcos, CS ovin de Mirecourt (Vosges)

### PROPOSER UNE OFFRE GLOBALE DESTINÉE UNIQUEMENT AUX ÉLEVEURS DE MOUTONS

La main-d'œuvre expérimentée étant limitée, Lucas Perrin a réfléchi à la mise en place d'un système pour répondre aux besoins des exploitants. Ceux-ci vont des chantiers de tonte ou de parage des brebis aux besoins

de remplacement de l'exploitant en passant par l'accroissement d'activité notamment durant les périodes d'agnelage. Lucas Perrin, à travers le développement de son activité, souhaite que tout le monde soit

gagnant. Sarah, une chef d'exploitation qui emploie actuellement Lucas, témoigne : « C'est une personne qui ramène de l'énergie, des idées nouvelles, du pep's ! Lucas est comme cela dans sa personnalité ».

## PRESENTATION A LA FINALE

Les 8 projets sélectionnés à la finale le samedi 22 février 2025 à Paris auront 15 minutes pour présenter leur projet devant un jury composé de 4 à 5 personnes représentant la filière ovine. Le format de présentation est libre. Il devra être envoyé à l'animatrice nationale avant le 7 février 2025. Les candidats n'ont pas à emmener leur ordinateur pour présenter, un PC et grand écran leur est mis à disposition. Après leurs 15 minutes de présentation du projet (comment ils ont choisi telle exploitation, l'angle de leur article, leur choix rédactionnel...), ils auront 10 minutes de questions / réponses.



# REGLEMENT

## 1. LES CONDITIONS

**1.1** Ce concours est exclusivement ouvert aux établissements d'enseignement agricole, participant ou non aux épreuves individuelles des Ovinpiades des Jeunes Bergers.

**1.2** L'établissement d'enseignement agricole peut présenter une ou plusieurs équipes différentes. Toutefois, un candidat ne peut être membre que d'une seule équipe.

Une équipe peut être composée d'apprenants d'une même classe ou bien de classes différentes mais tous les coéquipiers doivent être issus du même établissement d'enseignement agricole.

Il n'y a pas de limite d'âge fixée quant à la participation des candidats ; en revanche, les candidats de moins de 16 ans au 22/02/2025 ne pourront pas se déplacer afin de représenter leur équipe à la finale nationale.

Chaque équipe est composée au minimum de 3 coéquipiers. Il n'y a pas de limite maximale dans le nombre de coéquipier constituant chaque équipe.

Chaque équipe est supervisée par un enseignant en charge de la coordination du projet. L'enseignant devra également accompagner les représentants de l'équipe lors de la finale nationale au Salon International de l'Agriculture à Paris le samedi 22 février 2025.

**1.3** Chaque équipe ne peut proposer qu'un seul projet.

## 2. LES MODALITES DE PARTICIPATION

**2.1** La participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement, incluant le Cahier des charges qui fait partie intégrante du Règlement.

**2.2** Soumission des projets

a. Chaque équipe participante s'inscrit auprès de son Comité Inn'Ovin régional (voir carte ci-dessous).



## COORDONNÉES DES ANIMATEURS INN'OVIN

### GRAND EST

Marine CHARBONNIER  
06 71 62 72 47  
animationmetiers@interbevgrandest.fr

### SUD EST

Rémi LECONTE (PACA)  
04 92 72 24 63  
r.leconte@mre-paca.fr  
Marine PENON (AURA)  
07 86 12 90 84  
marine.penon@aura.chambagri.fr

### OCCITANIE

Géraldine PUJOS  
06 32 51 14 96  
pujosgeraldine@interbevoccitanie.fr

### OUEST ET CENTRE

Sophie DOUAUD  
07 48 10 67 21  
s.douaud@interbev-paysdelaloire.com

### NOUVELLE-AQUITAINE

Xavier NICOLLE  
06 72 91 60 05  
x.nicolle@interbev-nouvelleaquitaine.fr  
Nicolas FAURIE  
06 32 21 27 78  
direction@techovin.com

### NORD

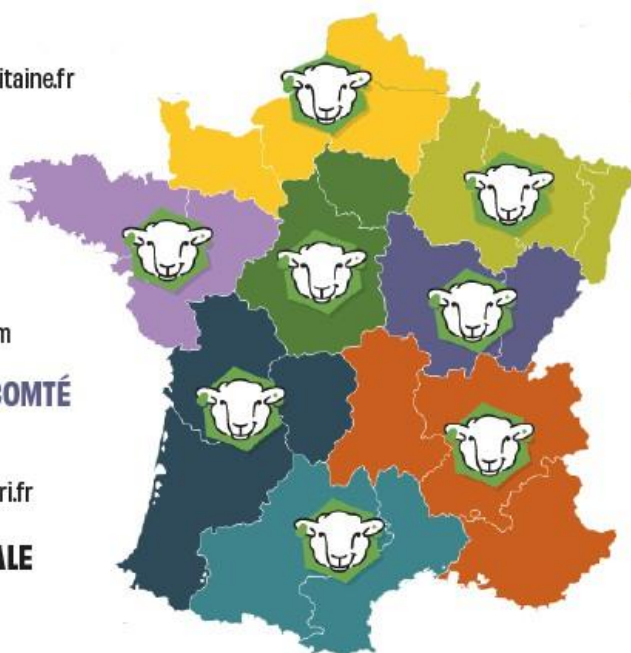
Charles PILLET  
06 31 51 78 42  
charles.pillet.innovin@gmail.com

### BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Agathe CHEVALIER  
06 27 31 01 57  
agathe.chevalier@bfc.chambagri.fr

### COORDINATION NATIONALE

Etienne CORNU  
06 38 58 32 55  
inn-ovin@interbev.fr



- b. Chaque équipe envoie son projet à l'animateur de son Comité Inn'Ovin Inter-Régional, il est nécessaire de contacter les animateurs régionaux pour connaître les dates des sélections régionales.

Tout envoi de projet est définitif et aucune modification ne pourra y être apportée après l'envoi à l'animateur du Comité Inn'Ovin Régional.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout projet ne répondant pas au cahier des charges joint au présent règlement.

### 2.3 Participation à la finale Nationale

Les projets seront d'abord sélectionnés au niveau inter-régional, chacun des comités d'orientation ovin régionaux (C2OR) Inn'Ovin sélectionnera au maximum **1 projet pour la finale nationale**. La finale se déroulera à Paris, lors du Salon Internationale de l'Agriculture, le samedi 22 février 2025.

Chacune des huit équipes correspondantes gagne un **voyage à Paris pour 3 personnes** (3 coéquipiers **OU** 2 coéquipiers + l'enseignant coordinateur du projet) afin de concourir à la finale nationale du concours (voir modalités à l'article 8 du présent règlement). Les autres coéquipiers peuvent également participer à la finale nationale mais **à leurs frais**.





### 3. DESIGNATION DES FINALISTES

**3.1 Avant le vendredi 31 janvier 2025 à 18h00 (dates et heures métropolitaines faisant foi), les projets seront soumis au vote des Comités Régionaux** dans l'objectif de sélectionner le projet finaliste de chaque région.

Un e-mail d'information sera envoyé aux équipes ayant eu leur projet sélectionné parmi les 8 projets finalistes.

Les projets sélectionnés pour la finale nationale devront être envoyés à l'animatrice nationale par les Comités Régionaux **avant 18h, le vendredi 7 février 2025.**

**3.2** Les 8 projets finalistes seront jugés, le samedi 22 février 2025. Un jury composé pour l'occasion votera pour désigner l'équipe gagnante.

Pour des raisons de bonne organisation, les équipes disposeront d'un **temps maximum de 15 minutes** pour présenter leur projet, suivi de **10 minutes réservées aux questions** du jury.

Les membres du jury évalueront les projets des équipes finalistes à partir de la grille de notation jointe. Chaque juré attribuera son vote positif au projet auquel il aura attribué la meilleure note à l'issue des présentations. Le vote de chaque juré comptera pour une voix pour le vote final.

Le vote final pour désigner le gagnant se fera à la majorité simple des voix exprimées par les différents jurés composant le jury. Le vote final est sans appel.

### 4. ANNONCE DE L'EQUIPE GAGNANTE

**4.1** La remise des prix de la finale nationale des Ovinpiades aura lieu, **le samedi 22 février 2025 en fin d'après-midi**. La présence des 8 équipes finalistes est obligatoire à l'occasion de cette remise des prix.

Cette date pourra être modifiée selon les besoins des organisateurs.

### DOTATIONS

**5.1** L'équipe gagnante de l'épreuve collective désignée par le jury à l'issue du vote décrit à l'article 5 du présent règlement remportera les dotations suivantes :

- L'utilisation possible de son projet comme outil de communication pour le programme Inn'Ovin et pour la promotion des Ovinpiades des Jeunes Bergers (le Journal Réussir Pâtre se laisse le droit de choisir les projets qu'ils publieront ou non. Les projets seront néanmoins publiés sur le site web Inn'Ovin: <https://www.inn-ovin.fr/innovin/>).
- **Une contribution financière d'un montant de 2 000 € (deux mille euros)**, net de taxe, pour réaliser une étude ou un voyage scolaire en relation avec la filière ovine ou pour programmer une journée/activité ovine dans un voyage d'étude déjà prévu par l'établissement.
- Le groupe lauréat présentera le voyage ou l'activité nouvellement organisée au contact INN OVIN de l'inter-région.



## 5. PRISE EN CHARGE FINANCIERE

### 5.1 Frais de transport

INTERBEV Ovins prend en charge l'intégralité des frais de déplacement de **3 élèves OU de 2 élèves et 1 accompagnateur par équipe.**

#### Voyage

- En train : sur présentation des billets SNCF, remboursement d'un aller-retour en seconde classe par candidat et par accompagnateur.  
NB : ni les frais kilométriques entre le domicile et la gare ni les frais de parking ne sont pris en charge dans ce cas.
- OU en voiture : prise en charge des frais de péages autoroutiers et de parking sur présentation des justificatifs, et des frais kilométriques calculés à partir de la grille INTERBEV en vigueur, dans la limite d'une voiture par équipe servant au co-voiturage des coéquipiers.
- Les frais d'avion ne sont pas pris en charge.

#### Sur place (Métro) :

- INTERBEV Ovins Rembourse **au maximum 5 tickets de métro** par coéquipier et par accompagnateur sur présentation des justificatifs.

### 5.2 Restauration

INTERBEV Ovins prend en charge les frais de restauration suivants :

- Le petit-déjeuner du samedi 22 février 2025.
- Le déjeuner du samedi 22 février 2025.
- Le dîner du samedi 22 février 2025 : un dîner sera organisé pour les candidats, les accompagnateurs et le jury des Ovinpiades, à la suite de la remise des prix à raison de **3 personnes par équipe finaliste de l'épreuve collective.**
- Le petit-déjeuner du dimanche 23 février 2025.

### 5.3 Hébergement

INTERBEV Ovins prend en charge les frais d'hébergement suivants :

- Nuits du vendredi 21 et du samedi 22 février 2025

D'autres élèves et enseignants peuvent se joindre au groupe **mais l'organisation et les frais liés à leurs déplacements (hébergement, restauration, transport, entrée au SIA, etc.) sont entièrement à leur charge. Si un membre de l'équipe ne souhaite pas être hébergé à l'hôtel réservé par INTERBEV, il devra prévenir l'animatrice nationale en apportant s'il est mineur, l'autorisation de la personne sous sa responsabilité**



## 6. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

**7.1** Les élèves se déplaçant dans le cadre d'une activité liée à leur formation, leur établissement scolaire s'engage à apporter un justificatif d'assurances concernant leur participation aux épreuves des Ovinpiades.

**7.2** En outre, INTERBEV Ovins s'engage à contracter une police spécifique pour la manifestation nationale.

## 7. DROITS D'UTILISATION ET DE DIFFUSION

Les équipes participantes **valident et confirment l'acceptation**, par l'ensemble des coéquipiers, du présent règlement dans son intégralité. L'acceptation comprend la mise à disposition et l'utilisation gracieuses des contenus dont l'équipe est auteure par les organisateurs du concours.

**7.1** Toute équipe ayant soumis son projet à l'un des Comités Inn'Ovin Régionaux, garantit aux organisateurs qu'elle est l'auteure exclusive du reportage et qu'elle détient l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à l'utilisation gracieuse du reportage.

Elle autorise aussi les organisateurs du concours à réutiliser leurs contenus par reproduction sur tout papier ou support électronique, à le diffuser et à le conserver sans aucune limitation.

**7.2** Les équipes auteures garantissent aux organisateurs la jouissance paisible des droits d'utiliser et/ou de publier leur projet dans les conditions prévues au présent règlement sans trouble, action, revendication, opposition ou éviction quelconque d'un tiers prétendant que l'utilisation et/ou la publication du projet porte atteinte à ses droits.

L'équipe auteure du projet et l'établissement dont elle dépend renoncent à réclamer une quelconque rémunération du fait de l'utilisation de leur projet pour les besoins et dans le cadre de l'opération.

L'équipe auteure du projet reconnaît que les organisateurs ne peuvent en aucun cas être obligés de l'utiliser. Elle accepte par ailleurs expressément, dans le cas où les organisateurs utiliseraient le reportage, que celui-ci soit modifié, recadré et/ou accompagné de commentaires écrits, conformément aux besoins et nécessités de l'opération et/ou de la publication.



# GRILLE DE NOTATION

<b>THEMATHIQUES (TOTAL SUR 3 POINTS)</b>		
L'article comprend le récit du parcours d'un ancien participant aux ovinpiades régionales qui est désormais membre actif de la filière ovine	<i>Oui – 1 point Non – 0 point</i>	<b>TOTAL</b>  ... / 3
L'article met en avant les bénéfices des ovinpiades des jeunes bergers dans son métier	<i>Oui – 1 point Non – 0 point</i>	
L'article comprend un encart sur une difficulté (administrative, sociale, technique...) rencontrée au début de la carrière et la façon dont il l'a surmonté	<i>Oui – 1 point Non – 0 point</i>	
<b>TEXTE ET PHOTO (TOTAL SUR 9 POINTS)</b>		
Pas de faute d'orthographe et de grammaire	<i>Oui, totalement – 1,5 points Oui, en partie – 1 point Non, pas du tout – 0 point</i>	<b>TOTAL</b>  ... / 9
L'article comprend un titre, un chapô et des intertitres	<i>Oui, totalement – 2 points Oui, en partie – 1 point Non, pas du tout – 0 point</i>	
Le témoignage de la tierce personne est présentée dans un encart à part	<i>Oui – 0,5 point Non – 0 point</i>	
Toutes les photos ont une légende et ont été créditées	<i>Oui, totalement – 1,5 points Oui, en partie – 1 point Non, pas du tout – 0 point</i>	
Les photos sont de bonne qualité et illustrent bien l'article	<i>Oui, totalement – 2 points Oui, en partie – 1 point Non, pas du tout – 0 point</i>	
La mise en page est de qualité et ressemble aux modèles fournis par le magazine Pâtre	<i>Oui, totalement – 1,5 points Oui, en partie – 1 point Non, pas du tout – 0 point</i>	
<b>TRAVAIL DE GROUPE (TOTAL SUR 8 POINTS)</b>		
L'article est original, le parti pris de l'article le rend intéressant et attractif.	<i>Oui, totalement – 1,5 points Oui, en partie – 1 point Non, pas du tout – 0 point</i>	<b>TOTAL</b>  ... / 8
La présentation du projet par l'équipe est dynamique, clair et concise.	<i>Oui, totalement – 2 points Oui, en partie – 1 point Non, pas du tout – 0 point</i>	
Toutes les personnes impliquées ont participé à la présentation du projet.	<i>Oui, totalement – 1,5 points Oui, en partie – 1 point Non, pas du tout – 0 point</i>	
Le groupe a su expliquer ses choix sur les personnes interviewées, l'angle choisi et la direction artistique prise.	<i>Oui, totalement – 2 points Oui, en partie – 1 point Non, pas du tout – 0 point</i>	
Le support de présentation du groupe est de qualité et permet de bien expliquer le cheminement du travail du groupe.	<i>Oui, totalement – 1 points Oui, en partie – 0,5 point Non, pas du tout – 0 point</i>	
<b>1 POINT BONUS MAXIMUM A ACCORDER POUR LE TRAVAIL REMARQUABLE D'UNE EQUIPE</b>		... / 1
<b>TOTAL</b>		<b>... / 20 + bonus</b>



